

L'OPPOSITION AUX SANCTIONS

après avoir passé outre à un veto présidentiel, le Congrès a adopté la *Comprehensive Anti-Apartheid Act* (CAAA), une loi interdisant l'importation d'un grand nombre de produits sud-africains dont le charbon, le fer et l'acier, les fruits et légumes et les textiles. En outre, cette loi mettait fin aux lignes aériennes directes, interdisait de nouveaux prêts et limitait la vente de certains produits stratégiques comme les ordinateurs. Pendant l'année qui a suivi l'adoption de la CAAA, les importations américaines en provenance d'Afrique du Sud ont baissé de 40 p. 100 et le volume des échanges a chuté de 5 368 à 3 844 millions de rands.

Il est de plus en plus difficile d'obtenir des données précises sur le commerce sud-africain, car les statistiques en la matière ne sont plus disponibles. D'après une étude menée par le Commonwealth, neuf pays ayant appliqué des sanctions commerciales ont réduit d'un tiers leur commerce, faisant perdre à l'Afrique du Sud 7 p. 100 de ses recettes en devises en 1987. En même temps, elle a restructuré son commerce extérieur en augmentant ses exportations vers des pays comme Taïwan, la Suisse, l'Argentine, le Brésil et la Turquie.

Dans une autre étude, l'*Economist Intelligence Unit* estime que les embargos n'influent pratiquement pas sur près de 60 p. 100 des exportations totales (l'or, les diamants, le platine, le chromite, la laine et les pâtes et papiers). Ils n'ont d'effet que sur les produits exportés en vrac, notamment le charbon, le fer, l'acier et les produits agricoles. En exerçant des pressions supplémentaires sur ces produits, qui représentent environ un tiers des exportations sud-africaines, on pourrait miner sérieusement la capacité du pays à rembourser sa dette, à financer l'investissement intérieur et à payer des importations essentielles.

À ce jour, les interdictions touchant les ventes à l'Afrique du Sud ont été limitées au pétrole, aux armes et au nucléaire. En outre, certains pays ont interdit les ventes d'ordinateurs. Les restrictions touchant des produits dont l'Afrique du Sud a besoin constitueraient une menace immédiate au fonctionnement de son économie. Jusqu'ici, il existe peu de restrictions de ce genre. Quand les États-Unis, principal fournisseur, ont décidé de se retirer, les exportateurs ouest-allemands et japonais se sont précipités avec leurs produits, à la gêne de leurs pays, et à la grande contrariété des États-Unis. Le président américain a certes le pouvoir de pénaliser les pays qui exploitent l'interdiction des ventes américaines à l'Afrique du Sud, mais il ne l'a pas exercé.

Donc, les trois secteurs de l'économie sud-africaine sensibles aux pressions sont le commerce, les investissements étrangers et les prêts internationaux. Il est devenu courant de présenter le retrait des investissements et des prêts comme des décisions économiques courageuses de la part des chefs d'entreprise. Cette vision simplifie un phénomène complexe. En réalité, dans nombre de cas, le secteur privé a cédé à une opinion publique qui désapprouve les relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Les gouvernements ont eux aussi réagi à cette forme de pression politique nationale.

Les sanctions sont devenues l'un des principaux facteurs touchant l'avenir économique de l'Afrique du Sud au cours des dix prochaines années. Le débat sur les sanctions est devenu prolix, amer, et inextricablement lié à la survie de l'*apartheid* même.

L'opposition aux sanctions a considérablement évolué au cours des trente dernières années. Dans les années 1960, elle se fondait sur des facteurs stratégiques tels que l'importance de l'Afrique du Sud comme base navale dans l'Atlantique-Sud, sa richesse en or et en minéraux indispensables aux industries occidentales et, en particulier, à celles de la défense. Dans les années 1980, ces arguments se sont affaiblis, surtout à cause des changements survenus dans les relations entre les superpuissances. On continuait de les invoquer dans le cas des minéraux stratégiques, mais, en général, les adversaires des sanctions ont commencé à mettre l'accent sur les conséquences éventuelles de ces dernières pour la population sud-africaine et, en particulier, pour les Noirs.

De nos jours, les principaux arguments contre les sanctions se résument en ces termes : la croissance économique, appuyée par la communauté internationale, finira par miner l'*apartheid*. Les sanctions ne peuvent qu'aggraver la crise économique et enraciner les attitudes, rendant ainsi le changement plus improbable. Cette argumentation reflète l'opinion de l'opposition libérale blanche d'Afrique du Sud, d'une grande partie du monde des affaires, de dirigeants noirs comme Gatsha Buthelezi et du Parti national au pouvoir. Elle comporte deux variantes, l'une positive et l'autre négative: du côté positif, la croissance favoriserait l'accession des Noirs au pouvoir politique; et du côté négatif, les sanctions nuiraient davantage aux Noirs et rendraient les Blancs plus réfractaires au changement.

LE CHANGEMENT PAR LA CROISSANCE

D'aucuns estiment que la croissance économique renforce le pouvoir des Noirs en tant que consommateurs et que travailleurs, et donne plus de poids politique à leur communauté. Selon le directeur de la *South African Foundation*, «c'est justement l'antithèse des sanctions et du désinvestissement, à savoir l'augmentation du pouvoir économique des Noirs, qui est en train de détruire l'*apartheid*». Les principales sociétés sud-africaines ont mis au point des modèles économiques pour illustrer cet argument et l'incidence des sanctions sur la croissance. M. Ronald Bethlehem, du groupe minier *Johannesburg Consolidated Investments* (JCI), estime que les sanctions économiques vont faire baisser les revenus des Noirs de 28 p. 100 du PNB aujourd'hui à moins de 25 p. 100 d'ici l'an 2000. Sans sanctions, ce chiffre pourrait passer à 35 p. 100 et 2 millions d'emplois supplémentaires pourraient être créés.

Les tenants du changement par la croissance soulignent qu'en accédant au pouvoir économique, les Noirs auront des chances d'avancement. De plus en plus d'entre eux font des études supérieures et, au cours des années 1980, le nombre d'entreprises appartenant à des Noirs a augmenté. L'abolition de certaines lois ségrégationnistes mesquines corrobore cet argument. Grâce aux changements économiques, les travailleurs et les consommateurs noirs sont maintenant admis dans certaines zones urbaines.

Néanmoins, la participation des Noirs à la vie économique demeure marginale. Leurs entreprises servent essentiellement à